
CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 14 décembre 2017 à 19h30,
À Méry – Savoie Hexapôle – Bâtiment l'Agrion

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	Pouvoir de Jean-Marc VIAL
2	AIX-LES-BAINS	T	Marina FERRARI	Pouvoir d'Isabelle MOREAUX JOUANNET
3	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	Pouvoir d'Aurore MARGAILLAN
4	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	Pouvoir de Christiane MOLLAR
5	AIX-LES-BAINS	T	Claudie FRAYSSE	
6	AIX-LES-BAINS	T	Evelyne FORNER	
7	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Claude CAGNON	Pouvoir de Pascal PELLER
8	AIX-LES-BAINS	T	Corinne CASANOVA	Pouvoir de Jean-Claude LOISEAU
9	AIX-LES-BAINS	T	Thibaut GUIGUE	
10	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	
11	LA BIOLLE	T	Blandine BELLANCA	
12	LA BIOLLE	T	Fabien COUDURIER	
13	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	
14	LE BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANCOIS	Pouvoir de Pierre HOCHARD
15	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	
16	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	Pouvoir de Florence DUNOYER
17	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALCETTA	
18	CHINDRIEUX	T	Marie-Claire BARBIER	
19	CONJUX	T	Claude SAVIGNAC	
20	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
21	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	
22	ENTRELACS	T	Claude GIROUD	Départ avant la 1 ^{ère} délibération
23	ENTRELACS	T	Yves GRANGE	
24	ENTRELACS	T	Christophe DERIPPE	
25	ENTRELACS	T	Jean-François BRAISSAND	Départ après la 2 ^{ème} délibération
26	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLERC	Pouvoir de Didier FRANÇOIS
27	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	Pouvoir d'Elisabeth ASSIER
28	MERY	T	Eudes BOUVIER	
29	MERY	T	Nathalie FONTAINE	
30	LE MONTCEL	S	Robert COLICCI	
31	MOTZ	T	Olivier BERTHET	
32	MOUXY	T	Gabrielle KOEHREN	Départ avant la 1 ^{ère} délibération
33	MOUXY	T	Nicolas MARC	Pouvoir de Gabrielle KOEHREN
34	ONTEX	T	Jacques CURTILLET	
35	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
36	RUFFIEUX	T	Olivier ROGNARD	
37	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
38	SAINT OURS	T	Christian REBELLE	
39	SAINT PIERRE DE CURTILLE	T	Sylvie L'HEVEDER	Pouvoir de Jean-Pierre SAVIOZ FOUILLET
40	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	Denise DE MARCH	
41	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	
42	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	
43	VIVIERS-DU-LAC	T	Martine SCAPOLAN	
44	VOGLANS	T	Yves MERCIER	Pouvoir de Martine BERNON

25 communes présentes

Absents excusés :

Isabelle MOREAUX-JOUANNET

AIX-LES-BAINS

**GRAND
LAC**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Autres présents non votants :

Daniel de MEDTS	Saint Offenge
Frédéric GIMOND	Directeur Général des Services
Laurent LAVAISSIERE	Directeur Général Adjoint
Martine REVOL	Directrice de cabinet
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Olivier VERDENAL	Responsable service Finances
Véronique MERMOUD	Responsable service Urbanisme – Foncier – Habitat
Catherine FABBRI	Responsable service Politique de la Ville
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable Juridique/Assemblées
Eline QUAY-THEVENON	Assistante de direction

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 7 décembre 2017 à laquelle était joint un dossier de travail de 263 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 27 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 42 présents (41 titulaires et 1 suppléant), et 56 votants.



DÉLIBÉRATION

N° : 3 Année : 2017
 Exécutoire le : 15 DEC. 2017
 Affichée le : 15 DEC. 2017
 Visée le : 15 DEC. 2017

FINANCES Attributions de compensation 2017 définitives

*Vu l'article L. 5216-5 du code général des collectivités territoriales,
 Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts,
 Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées réunie le 20 septembre 2017,
 Vu les délibérations des communes membres de Grand Lac relatives au rapport de la CLECT (évaluation des charges transférées suite aux transferts de compétences) et aux attributions de compensation,*

Sur la base du rapport d'évaluation rendu par la commission locale d'évaluation des transferts de charges, Monsieur le Président propose d'approuver le montant de l'attribution de compensation 2017, ci-après présenté :

Des attributions de compensation provisoires ont été calculées fin 2016, dans l'attente de la clôture de l'exercice 2016. La période retenue pour les évaluations est celle des comptes administratifs 2013 à 2015 et la seule année 2016 pour la compétence tourisme. L'AC définitive – objet du rapport de la CLECT - a été calculée courant 2017 une fois les comptes 2016 clos. La période de références est alors constituée des comptes administratifs 2014, 2015 et 2016 par défaut et du seul compte administratif 2016 pour le tourisme. Le tableau ci-dessous présente les montants de l'Attribution de Compensation définitive 2017 :

COMMUNES	AC PROVISOIRES 2017	AC DEFINITIVES 2017
Aix-les-Bains	4 030 003 €	4 149 186
La Biolle	268 913 €	266 280
Bourdeau	9 901 €	10 363
Bourget-du-Lac	762 743 €	768 702
Brison-St-Innocent	-58 481 €	-58 256
Chanaz	168 216 €	167 743
Chapelle du Mont du Chat	1 343 €	4 243
Chindrieux	95 412 €	96 719
Conjux	9 953 €	10 192
Drumettaz-Clarafond	459 522 €	459 522
Entrelacs	1 419 511 €	1 401 065
Grésy-sur-Aix	676 165 €	692 234
Méry	51 833 €	51 833
Le Montcel	-52 591 €	-52 591
Motz	365 446 €	372 608
Mouxy	16 059 €	16 059
Ontex	13 825 €	13 825
Pugny-Chatenod	-72 392 €	-72 392
Ruffieux	519 626 €	509 016
Saint-Offenge	-34 760 €	-34 760

COMMUNES	AC PROVISOIRES 2017	AC DEFINITIVES 2017
Saint Ours	51 436 €	50 526
Saint Pierre de Curtille	40 988 €	40 574
Serrières en Chautagne	228 035 €	230 611
Tresserve	-103 679 €	-103 679
Trévignin	-22 331 €	-22 331
Vions	36 124 €	36 485
Viviers-du-Lac	83 979 €	89 811
Voglans	812 969 €	812 969
TOTAL	9 777 767 €	9 906 556

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- APPROUVE la modification des AC 2017 définitives,
- AUTORISE le Président à apporter les modifications sur le solde des AC 2017 versé en décembre.

Aix-les-Bains, le 14 décembre 2017

Le Président,
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 70
- Présents : 41
- Votants : 55
- Pour : 49
- Contre : 3
- Abstentions : 3
- Blancs : 0

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Finances - Attributions de compensation 2017 définitives

Date de transmission de l'acte : 15/12/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 15/12/2017

Numéro de l'acte : d2151 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20171214-d2151-DE

Date de décision : 14/12/2017

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.2. Fiscalité
7.2.3. Reversement de fiscalité des EPCI à leurs membres ou à d'autres EPCI
7.2.3.2. Attribution des compensations